

PAGES DE GAUCHE

Périodique indépendant
d'opinions socialistes

N° 181
Automne 2021

www.pagesdegauche.ch



Pages 4-5 **Débat**

Discussion autour de l'introduction de la notion de consentement dans le Code pénal.

Page 6 **Autriche**

Retour critique sur la coalition gouvernementale entre écologistes et droite extrême.

Page 7 **Recall**

Alors que la Californie votait sur la révocation de son gouverneur, rappel les origines suisses de l'institution.

Page 22 **Photographie**

L'exposition relatant les clichés d'Andujar sur les Yanomami à découvrir.

Le dossier

Repenser les caisses de pension

*La commission de la sécurité sociale a ouvert les hostilités mi-août en vidant le nouveau projet de prévoyance professionnelle (LPP21) des quelques mécanismes redistributifs qu'il contenait. Nous nous dirigeons donc vers une réforme sans supplément de rente, avec un taux de conversion abaissé, un âge de la retraite des femmes augmenté et plus de déductions fiscales pour le troisième pilier. Le 2^e pilier est attaqué, mais, bien qu'imparfait, il doit être défendu. **Page 8***

À lire sur notre site

Chili: «Cette grande révolte a élargi le champ des possibles.»

Publié le 13 juillet 2021



Entretien avec Franck Gaudichaud • Avec l'immense mouvement populaire et social d'automne 2019, l'horizon politique chilien s'est soudainement ouvert : une nouvelle Assemblée constituante, qui vient d'être instituée, a alors été convoquée. L'élection présidentielle de novembre 2021 — qui s'annonce ouverte comme...

La plate-forme réformatrice au sein du PS Suisse

Publié le 21 juillet 2021



Adrian Zimmermann (membre du comité du Cercle d'Olten des socialistes de gauche) • Remarques préliminaires: La «Plateforme réformatrice – Les sociaux-libéraux au sein du PS Suisse», qui est depuis environ quatre ans principalement active dans les médias, s'est officiellement constituée en...

Dernier rapport du GIEC: «Il faut parier sur la colère des peuples du monde»

Publié le 8 septembre 2021



Entretien avec Julia Steinberger • Le 6 août a été publiée la première partie du 6e rapport du GIEC. Elle concerne les aspects purement physiques du changement climatique et sera complétée l'an prochain par les rapports des groupes de travail.

Impressum

Abonnement annuel : Fr. 59.-
Abonnement de soutien : Fr. 150.-
Abonnement réduit
(AVS, AI, étudiant-e-s, chômeuses-eurs) : Fr. 49.-
CCP 17-795703-3

www.pagesdegauche.ch

Rédaction et secrétariat :

Case postale 7126, 1002 Lausanne
info@pagesdegauche.ch

Rédaction :

Antoine Chollet (AC), Emma Sofia Lunghi (ESL), Joakim Martins (JM), Bertil Munk (BM), Stéphanie Pache (SP), Valentin Prélaz (VP), David Raccaud (DR), Hervé Roquet (HR), Zoé Seuret (ZS), Léo Tinguely (LT), Léonore Vuissoz (LV).

Comité :

Cora Antonioli, Çağla Aykaç, Umberto Bandiera, Valérie Boillat, Rüstü Demirkaya, Dan Gallin, Mathieu Gasparini, Anne Holenweg, Urs Marti, Line Rouyet, Arnaud Thiéry.

Maquette :

Marc Dubois, Graphisme éditorial, Lausanne

Secrétariat de rédaction, mise en page et

webmaster :
Joakim Martins, Lausanne

Dessins :

Christian Vullioud (Cévu)

Relecture :

Cora Antonioli et Yvan Thiéry

Impression :

Imprimerie du Journal de Sainte-Croix

Chronique

La fin d'une longue aventure

Le 24 juin 2021, presque 58 ans après son premier numéro, *Domaine Public* a cessé de paraître. Rares sont les journaux écrits par des militant-e-s de gauche dont la vie aura été aussi longue en Suisse. C'est en soi un exploit qu'il faut saluer à sa juste mesure.

Les personnes qui suivent Pages de gauche depuis le début le savent, notre journal a en partie été créé en opposition à *Domaine Public*, alors perçu comme trop réformatrice, pas assez combatif, trop éloigné des mouvements sociaux. Au fur et à mesure des années le différend s'est estompé, à tel point que nous échangeons parfois des signatures, et que la rédaction de Pages de gauche a pris ses quartiers dans les locaux historiques de *Domaine Public*, rue Saint-Pierre à Lausanne.

Le 24 juin, quelques-unes des personnes encore actives dans le journal lui ont rendu une sorte d'hommage. Au-delà du retour sur les presque six décennies d'existence du titre, ces textes résonnent aussi comme autant de constats d'échec. Difficulté à renouveler la rédaction, lassitude de celles et ceux qui restent, sans compter leur éloignement progressif des

lieux de pouvoir, multiplication des espaces de publication en ligne, disparition du journalisme d'analyse, la fin de *Domaine Public*, à lire celles et ceux qui l'ont décidée, a des airs de fatalité.

Nous sommes bien placés, à Pages de gauche, pour connaître les difficultés qu'il y a à maintenir en vie un journal indépendant. Au tiers de l'âge de *Domaine Public*, nous avons déjà dû plusieurs fois sérieusement nous questionner sur la survie du titre. Cependant, un journal d'opinions ne peut viser la poursuite de sa publication sans autre fin qu'elle-même. Celle-ci n'a de sens que tant qu'elle représente une voix singulière, pertinente, dans l'espace public. Les responsables de *Domaine Public* ont jugé que leur publication ne remplissait plus cette condition, ou plus suffisamment pour justifier sa continuation. C'est une décision à la fois malheureuse et compréhensible.

Antoine Chollet

Le site www.domainepublic.ch demeurera accessible. On y trouvera les archives électroniques du journal depuis 1998.

Illustrations

Toutes les illustrations du numéro sont issues de la bibliothèque d'images des Archives sociales suisses de Zurich, que nous remercions chaleureusement pour son travail et sa collaboration. Les photographies sont issues de luttes sociales suisses relatives à la prévoyance vieillesse. Pour plus d'informations : bild-video-ton.ch

Éditorial

Droit collectif à la santé — Vaccinez-vous !

Si la Suisse connaît un taux ridiculement bas de vaccination en comparaison d'autres pays occidentaux, et conséquemment une incidence élevée de contaminations, ce n'est pas parce qu'elle est le refuge de la pensée critique avancée. La Suisse montre qu'elle est simplement le havre d'un individualisme irresponsable. Non, ne pas se vacciner n'est pas un droit fondamental. C'est un manque de sens des responsabilités collectives qui sont les nôtres quand on vit dans une communauté, composée de personnes vulnérables, notamment celles qui ne peuvent réellement pas se vacciner pour des raisons de santé ou d'âge.

Il n'y aucune raison d'invoquer une liberté individuelle ou la critique de l'industrie pharmaceutique au cœur d'une pandémie mondiale qui tue et limite les libertés d'un grand nombre de personnes quand on prétend

défendre l'égalité, la liberté et la solidarité. Le vaccin contre le Covid est probablement le vaccin le plus testé de l'histoire des vaccins et le fait que des entreprises fassent des bénéfices n'efface en rien cette qualité ni la nécessité et le devoir de chacun·e de se protéger les un·e·s les autres.

Les personnes qui réclament à la fois le droit de ne pas se vacciner et celui d'exposer les autres aux risques qu'elles prennent pour elles-mêmes ET les autres en refusant le pass sanitaire font preuve d'une incohérence logique majeure. Si l'on suivait la même logique individualiste, cela conduirait à ne plus les considérer comme membres de notre communauté : arrêt de la contribution publique aux coûts de leur comportement sur elles-mêmes ET sur les autres (factures hospitalières, scolaire, et autre), voire refus de soin pur et simple. Cela

vous choque? Nous aussi, mais bien parce que nous défendons une conception sociale de la santé et la liberté collective de prendre les mesures nécessaires à son maintien.

Cela vaut particulièrement pour toutes les personnes travaillant dans l'enseignement, le travail social et la santé. Les positions indéfendables de certains syndicats contre la vaccination obligatoire ou le pass sanitaire n'ont aucun sens, ni du point de vue de la défense des conditions de travail, qui comprennent le droit de ne pas se faire infecter par ses collègues, ni de celle de la lutte des classes et de revendications d'autogestion ou de co-gestion, qui demandent de faire preuve d'un sens minimal des responsabilités.

Bref, vaccinez-vous et cessez de râler contre le pass sanitaire!

La rédaction

Au sommaire de ce numéro

- | | |
|--|---|
| 4 Actualités
Droit pénal et violences sexuelles | 17 Neuchâtel : une décision ubuesque |
| 6 Autriche : l'alliance verte contre nature | 17 Vaud : une nouvelle mobilisation se prépare |
| 7 Recall : D'où vient la révocation ? | 18 Qu'importent les conséquences sociales ou écologiques |
| 7 Le poing, la rose et le casse-noix | 19 Pour des retraites populaires : défendre la solidarité |
| 8 Dossier | 20 Conclusion |
| 9 L'histoire longue des retraites : maintenir la précarité | 21 Culture
Claudia Andujar : trajectoire d'une photographe politique |
| 10 Nos caisses de pensions en quelques chiffres | 21 Sur la mer des mensonges |
| 12 Face au camp bourgeois, la pression doit être maintenue | 22 Critiquer le populisme, c'est attaquer la démocratie |
| 13 S'attaquer au cœur des inégalités | 22 Gino Strada n'est plus (1948-2021) |
| 14 « Il est évident qu'au moment de sa retraite, on se retrouve en difficulté » | 23 Livres |
| 15 Le 2° pilier à l'épreuve du genre | 24 Agenda
Penser et agir pour l'émancipation en temps de catastrophes |
| 16 Primautés et plans différents des caisses publiques | |

Débat

Droit pénal et violences sexuelles

Les commissions des affaires juridiques des chambres fédérales ont mis en consultation début 2021 un avant-projet de réforme des dispositions du Code pénal relatives aux violences sexuelles. Les propositions concernent de multiples aspects de la législation pénale en la matière et plusieurs variantes de certains articles sont présentées dans la consultation.

Certaines ne provoquent pas de débat majeur, notamment à gauche, comme le retrait de la mention du sexe féminin de la personne victime dans la définition du viol. Mais l'objet des tensions les plus vives à gauche est une variante qui n'a pas été proposée par le Parlement, bien que défendue par Amnesty International et d'autres organisations : il s'agit d'une option qui aurait consisté à définir le viol uniquement par l'absence de consentement à un acte sexuel, dite « solution du consentement » ou variante « oui, c'est oui » — qui s'oppose à la variante de l'avant-projet nommée « non, c'est non ».

Divergences

Sans se lancer dans des arguties légistiques, notamment car le projet final n'est pas encore soumis aux chambres, *Pages de gauche* se propose de rendre compte d'une discussion animée entre quelques-un·e·s de ses membres autour des enjeux de cette réforme et de clarifier les éventuelles divergences que l'on peut identifier au sein des mouvements de gauche et féministes. *Pages de gauche* s'inquiète en effet du fait que les tenant·e·s de la « solution du consentement » et leurs opposant·e·s féministes et/ou de gauche ne parviennent pas à débattre de façon constructive. En particulier, les oppositions à la pé-

nalisation selon la variante « oui, c'est oui », fondées sur des conceptions progressistes de la justice et des critiques politiques de l'usage du droit pénal, sont ignorées ou balayées d'un revers de main par les tenant·e·s de cette variante.

Rôle du droit pénal

L'impasse et les injustices produites par les politiques répressives et les sanctions carcérales sont pourtant dénoncées largement par les mouvements de gauche, féministes et anti-racistes depuis des décennies. Ces mouvements se méfient historiquement du droit conféré à l'État de sanctionner des individus et ont cherché à limiter l'exercice de ce pouvoir, trop souvent arbitraire et discriminatoire (par ex. abolition de la peine de mort, légalisation de l'avortement). Au centre de ces préoccupations se trouve la personne accusée et les conditions de sa condamnation. La gauche a ainsi défendu jusqu'ici le renforcement des droits de la défense, non ceux de l'accusation.



Démontrer la faute

L'insistance de certain·e·s sur les droits des victimes dans le cadre d'une procédure pénale opère alors un renversement de cette perspective qui inquiète les tenant·e·s d'un droit progressiste. On retrouve ainsi dans les positions d'Amnesty International sur la réforme la vieille idée de droite que les peines carcérales seraient dissuasives et que c'est pour cela que l'organisation appelle à des peines plus lourdes en matière de violences sexuelles. Mais plus inquiétant peut-être, il existe une incompréhension totale du fait que le droit pénal se construit autour d'une procédure d'accusation, qui peut certes être provoquée par une victime d'un crime, mais est en charge des pouvoirs publics, qui ont eux seuls la mission de démontrer la culpabilité de la personne accusée. En outre, le droit doit décrire des normes de conduite suffisamment claires pour qu'on puisse la tenir responsable d'actes illégaux qu'elle aurait décidé de commettre en toute connaissance de cause. C'est la faute de l'accusé·e qui doit être démontrée, pas les effets de son comportement sur autrui.

Responsabiliser

La fétichisation des peines carcérales et de la criminalisation des comportements ne constitue donc pas une politique de gauche. Le droit pénal ne saurait en effet remplacer des politiques publiques de prévention et d'aide aux victimes vraiment efficaces. Dans les faits, les procédures pénales ne tendent pas à responsabiliser les personnes accusées, qui ont au contraire tout à gagner à ne pas reconnaître leur rôle dans un crime. C'est pourquoi d'autres approches de la justice ont été développées, qui permettent de travailler avec victimes et auteur·e·s de violences à changer leurs perspectives et leurs comportements, comme les approches de justice transformatrice ou de justice restaurative.

Émancipation

L'une des autres dimensions problématiques de ce débat sur les normes pénales est la dépolitisation des relations interpersonnelles. Les tenant·e·s de la « solution du consentement »



font comme si ce dernier était un concept clair et son application limpide. Or les études sur le consentement montrent au contraire que même si on possède une définition du consentement, sa mise en pratique est beaucoup plus complexe, car il y a de multiples facteurs impliqués dans la décision d'avoir un rapport sexuel et qu'on peut décider d'avoir des expériences difficiles ou regretter sa décision par la suite. Si l'on veut arguer qu'une personne a commis une violence sexuelle sur une autre sur le critère du consentement, on revient à la question de savoir quelle forme le non-consentement doit avoir pour que l'on puisse tenir cette personne responsable de ne pas l'avoir respecté. Cela demande donc de définir dans la norme pénale, non le consentement, mais le non-consentement, ce que fait le droit actuel en parlant de contrainte, qui peut être psychologique, par ailleurs.

Les rapports de pouvoir façonnent les relations interpersonnelles, mais ils n'empêchent pas toute autonomie individuelle, sinon personne ne serait responsable de rien et tout ce débat serait caduc. Si l'on considère qu'une victime n'a pu exprimer son refus juste parce qu'elle fait partie d'un groupe social opprimé, en toute logique, cette personne ne peut non plus exprimer son consentement. On a sa capacité de discernement et sa responsabilité juridique ou on ne l'a pas, quel que soit ce qu'on exprime. Veut-on un droit qui infantilise les victimes de violences ou qui présume leur capacité d'action et de discernement ?

Débattre ou délibérer

Il serait bienvenu que ces enjeux soient non seulement débattus à gauche, mais pris en compte dans un véritable travail délibératif sur les priorités d'un projet politique de gauche. Alors qu'il semble qu'un accord existe sur l'opportunité de réformer le code pénal suisse et ses archaïsmes sexistes, il serait dommage de laisser la question du rôle du droit pénal et celle de la défense de l'État de droit aux forces conservatrices. Ne serait-il pas temps d'avoir un débat large sur la déresponsabilisation engendrée par les inégalités sociales et les politiques répressives gouvernementales, toutes le produit d'un système économique et politique défendu par la droite ?

Qu'un large mouvement comme la campagne #MeToo ou la grève féministe ne soit pas immunisé contre la reproduction de valeurs dominantes en matière de pénalisation et de justice ne doit pas nous empêcher de continuer à remettre en question les institutions en place et à réveiller les consciences en offrant d'autres imaginaires de justice. *Pages de gauche* espère ainsi pouvoir amener les différentes parties de ces discussions à gauche à discuter et échanger avec toute l'écoute nécessaire et un projet commun de construction d'une société plus égalitaire.

Compte-rendu d'une discussion entre Valérie Boillat, Stéphanie Pache et Arnaud Thiéry, membres du comité et de la rédaction de Pages de gauche.

Autriche

Autriche : l'alliance verte contre nature

« Il est possible de protéger en même temps le climat et les frontières. » Ce sont sur ces mots que le chancelier conservateur autrichien Sebastian Kurz a présenté en janvier 2020 la nouvelle coalition gouvernementale composée des écologistes (die Grünen) et des conservatrices-teurs (ÖVP). L'espoir de voir un soupçon de progressisme se dégager de la chancellerie fédérale n'a pas survécu à la publication de l'accord de coalition.

Habitué du pouvoir, l'ÖVP gouvernait avec le parti d'extrême droite FPÖ jusqu'en mai 2019 et l'affaire Ibiza. Une vidéo montrant des figures du FPÖ offrant à la nièce d'un oligarque russe de potentiels contrats publics en échange d'une couverture médiatique favorable a provoqué la démission en bloc du FPÖ du gouvernement, une motion de censure et des élections anticipées. Cette fin de mandat prématurée n'a pas pour autant empêché ces deux partis d'appliquer leurs revendications phares. En l'espace de deux ans, la politique migratoire autrichienne s'est encore plus durcie, les renvois des demandeurs d'asile déboutés ont été facilités, le temps de travail légal est passé à soixante heures par semaine et douze par jour, les amendes en cas de violation du droit du travail ont été drastiquement réduites et les différentes assurances sociales ont été affaiblies en raison des baisses de cotisation pour les entreprises.

En crise comme ses voisines européennes, la social-démocratie autrichienne (SPÖ) n'a pas su tirer parti de ce bilan accablant et s'est retrouvée lors des élections anticipées parmi les perdants (21%, et donc un recul de 6 points) au côté du FPÖ (16%, -10 points) (pour qui les raisons de l'échec étaient plus évidentes) face à la victoire des conservatrices-eurs (37%, +6 points) et des Verts (14%, +10 points).

Le rapport de force inégal entre l'ÖVP et *die Grünen* se reflète dans l'organisation de leur gouvernement et dans les règles que les deux partis se sont fixées. Moins à gauche qu'en Suisse, les Verts autrichiens ne sont pas pour autant des alliés naturels du conservatisme. Le besoin moral d'agir rapidement dans le champ climatique leur a probablement forcé la main à accepter de participer à un gouvernement dont elles-ils savaient par avance qu'elles-ils ne mettraient que peu de leurs revendications en œuvre. Sur quatorze ministères, seuls quatre sont verts, et hormis celui de la justice, il ne s'agit pas des plus importants : culture, climat ou encore santé. L'intérieur, la politique européenne, les finances, le travail ou encore l'économie demeurent en mains conservatrices, ce qui montre bien que les grandes directions politiques et économiques autrichiennes ne changeront que très peu de cap : austéritaires et antisociales.

Une coalition asymétrique

Pour ce qui est des règles de coalition, en échange d'un paquet climat promis pour 2022, *die Grünen* avalent des couleuvres : baisse de 5 points d'impôt pour les revenus de plus d'un million d'euros, réductions d'impôt par enfant supplémentaire ou encore détermination préventive sans preuve. Pour tout ce qui a trait à la politique migratoire, l'ÖVP se réserve le droit de voter avec

l'extrême droite. Il va sans dire qu'aucune des grandes nouveautés mises en place par le précédent gouvernement n'ont et ne seront abolies...

Après bientôt deux ans, les grands axes de la politique climatique de la coalition verte-turquoise ne sont toujours pas connus, hormis l'assurance que la potentielle future taxe carbone ne s'appliquera pas aux entreprises. Des voix se lèvent cependant pour dérégulariser la finance sous prétexte climatique ! Pour multiplier les prêts verts, il faudrait diminuer le minimum de fonds propre que possède une banque.

Désormais, une nouvelle affaire de corruption entre l'ÖVP et une grande entreprise de casinos menace Sebastian Kurz d'être condamné en justice pour avoir menti devant une commission d'enquête. *Die Grünen* risqueraient alors de mettre un terme à la coalition. En ce qui concerne l'opposition à l'ÖVP, elle s'est nettement affaiblie dans la rue depuis que le FPÖ ne gouverne plus avec elle. Quant au SPÖ, qui dans l'ensemble mène une opposition socialiste classique, des tentatives maladroites voire dangereuses viennent de quelques caciques. Le maire de Vienne ne gouverne plus avec *die Grünen*, mais avec un petit parti libéral (Neos) ou bien pire, le président (membre du SPÖ) du Burgenland fait sien la position du FPÖ contre les flux migratoires.

Bertil Munk

Recall

D'où vient la révocation ?

Le 14 septembre, une procédure de révocation — un *recall* dans le vocabulaire politique américain — contre le gouverneur de la Californie a échoué. Les deux tiers des votant-e-s se sont opposés au remplacement du Démocrate Gavin Newsom. Cette procédure étonne lorsqu'elle est utilisée dans les États américains, mais on oublie généralement qu'elle trouve son origine en Suisse, où d'ailleurs elle existe toujours.

Fonctionnement du *recall*

En Californie, un vote de révocation pour le poste de gouverneur (rappelons qu'aucune femme ne l'a encore occupé) nécessite la récolte d'un nombre de signatures équivalant à 12% des voix s'étant exprimées lors de l'élection précédente. La récolte et la validation des signatures sont analogues aux procédures utilisées pour les référendums et les initiatives.

Le jour du vote, les électrices-eurs sont appelé-e-s à se prononcer sur deux questions : la première concernant la révocation du ou de la magistrat-e en fonction, la seconde étant l'élection de sa-son remplaçant-e si la première obtient une majorité de voix favorables. On peut se prononcer sur la seconde quelle que soit la réponse apportée à la première.

Si la révocation de magistrat-e-s de rang moins élevé est assez fréquente dans les États américains qui la connaissent (des maires, notamment, ou des

député-e-s dans les parlements des États fédérés), ce n'était que la quatrième fois qu'un vote de révocation d'un gouverneur était organisé sur l'ensemble des États. Il s'agit donc d'un événement extrêmement rare et dont le résultat n'est guère assuré (avant le vote californien de 2021, deux révocations avaient abouti, dans le Dakota du Nord en 1921 et en Californie en 2003, et une autre avait échoué, dans le Wisconsin en 2012).

Une origine suisse

Les instruments de la démocratie directe américaine ont été directement inspirés des procédures suisses. La plupart d'entre eux sont introduits dans les constitutions d'une vingtaine d'États dans les deux premières décennies du XX^e siècle et font suite aux descriptions détaillées des institutions suisses qui se multiplient vers la fin du XIX^e siècle aux États-Unis.

On oublie souvent qu'aux côtés des différentes formes de référendum et d'initiative, certains cantons suisses établissent également des procédures de révocation. Comme elles concernent des organes collectifs et qu'elles demandent un nombre de signatures élevé, elles ne sont presque jamais utilisées.

Dans le canton de Berne par exemple, il existe un droit de révocation du Grand Conseil et du Conseil d'État, qui demande 30'000 signatures (soit deux fois plus que pour une initiative). Il en est de même à Soleure, à

Schaffhouse et en Thurgovie, alors que le Tessin ne connaît que la révocation du Conseil d'État, au niveau cantonal. Dans le canton d'Uri, n'importe quelle autorité peut être attaquée par une révocation.

Si, en Suisse, la révocation est une sorte de droit de dissolution du parlement ou de censure du gouvernement (des prérogatives généralement réservées aux deux premiers pouvoirs, lorsqu'elles existent), la pratique des États américains se rapproche plutôt d'un droit de « dés-élection », qui fonctionne comme un pendant de l'élection. Dans tous les cas, le fonctionnement effectif et le sens de la procédure changent considérablement selon qu'elle concerne des organes collectifs ou des magistratures individuelles.

Antoine Chollet

LEPOING



Bien que la plateforme réformiste du PS ait accepté à contrecœur de ne plus faire campagne activement contre l'initiative 99%, son président, **Erich Fehr**, n'a pu s'empêcher de répéter dans la presse quelques arguments ineptes contre l'initiative. La perle de l'absurdité : l'initiative générerait de nouvelles inégalités, car le capital serait taxé plus fortement que le travail... cherchez l'erreur.

LA ROSE

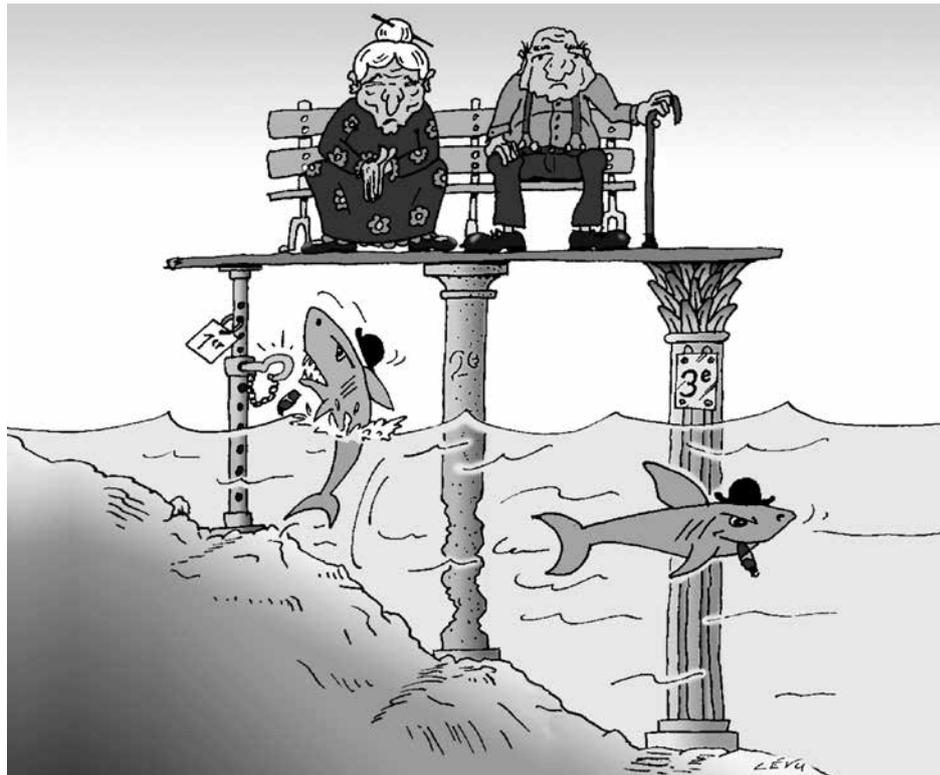


Le peuple cubain est mis à l'honneur pour avoir durant l'été fait bruyamment éclater sa colère en manifestant en nombre pour de meilleures conditions de vie ainsi que pour le respect des libertés politiques, syndicales ou encore d'expression. Excédé par les pénuries en tout genre et l'impossibilité d'exprimer son mécontentement, le peuple a tout simplement pris possession de la rue et ainsi joué le rôle qui doit toujours être le sien.

LE CASSE-NOIX



Les élections cantonales approchent dans le canton de Fribourg et le temps des habituelles révélations des candidats et candidate(s) est venu. Nous avons le plaisir de décerner le casse-noix à un parti au logo vert présentant une liste composée de pas moins d'onze hommes et une seule femme (qui plus est en dernière position). Et non ce n'est pas l'UDC, mais les **Vert-e-s du district de la Gruyère**.



Repenser les caisses de pension

Elles gèrent un peu plus de 1'000 milliards de capital, elles ont récolté 59,7 milliards en 2019 et elles ont reversé 54 milliards. Voilà pour les chiffres de base que l'OFS met à disposition sur les caisses et voici aussi simplement une manière rapide de saisir leur importance en Suisse. Si nous consacrons notre dossier au système de prévoyance suisse et en particulier à son deuxième pilier, c'est essentiellement pour deux raisons : premièrement, il est menacé et malgré ses défauts il mérite d'être défendu ; deuxièmement, il est perfectible, ses défauts ne sont pas irréparables et il est encore possible de proposer des améliorations et des solutions de gauche. Pour y parvenir, il faut donc commencer par l'analyser sans concessions sur ses faiblesses, sans pour autant diminuer ce qu'il a permis d'atteindre comme avancées sociales.

Alors que la droite redouble d'efforts pour affaiblir le deuxième pilier, que ce soit en présentant la baisse des prestations comme

inévitable ou en faisant tout pour rendre le troisième pilier plus attractif, nous souhaitons apporter avec ce dossier des éléments de réflexion critique pour pouvoir répondre aux attaques de la droite. Ce dossier propose de revenir sur le rôle que jouent les caisses de pension dans le système de prévoyance suisse, les succès et les échecs de ce système ainsi que l'histoire de son développement (p. 9). Les différents articles du dossier explorent des thématiques liées au deuxième pilier et son organisation en Suisse. Nous nous sommes notamment intéressé-e-s aux disparités de genre reproduites par le deuxième pilier (p. 13), à son imbrication avec l'AVS (p. 10) ou encore aux politiques de placement suivies par les caisses de pension (p. 18). Nous souhaitons également offrir des perspectives théoriques sur l'évolution des politiques de prévoyance (p. 19) ainsi que sur ce que pourrait être une politique de prévoyance féministe (p. 14).

L'histoire longue des retraites : maintenir la précarité

DOSSIER L'histoire de l'assurance-vieillesse en Suisse connaît deux moments clés : l'introduction de l'AVS en 1948 et l'adoption du système des « trois piliers » en 1972, les deux fois par référendum.

Une prévoyance minimale

Pendant longtemps la prévoyance vieillesse est restée presque inexistante en Suisse. Les premières caisses de pension ressemblent davantage à des caisses de secours et n'ont pas les moyens de payer de véritables rentes. Les premières véritables caisses sont établies par les collectivités publiques pour leurs fonctionnaires. Parmi les autres, certaines sont gérées par les syndicats ouvriers, d'autres par le patronat, et ces deux forces, par-delà leurs oppositions, vont s'entendre avec beaucoup de persévérance pour limiter l'importance du troisième acteur de ce secteur : l'État. Ainsi, malgré la revendication formulée lors de la Grève générale de 1918 pour l'instauration d'une assurance vieillesse et invalidité, les syndicats resteront très timides quant à sa mise en place effective, qui sera d'ailleurs pilotée par la droite immédiatement après la Seconde Guerre mondiale.

De même, le système des « trois piliers » recevra l'appui de l'USS, qui cherchera à faire taire les voix dissidentes dans ses rangs qui s'y opposaient en lui préférant, lors du vote de 1972, une extension du système de l'AVS par le biais de l'initiative « pour des retraites populaires » lancée par le Parti suisse du travail. La droite, le PSS et l'USS conduiront une campagne très virulente contre cette dernière, qui sera balayée par les citoyen-ne-s, alors que le contre-projet rendant la prévoyance professionnelle obligatoire est plébiscité.

Capitalisation contre répartition

Les raisons conduisant ces forces politiques à soutenir le développement des caisses de pen-

sion plutôt qu'un renforcement de l'AVS sont cependant très différentes. Pour le mouvement syndical, il s'agit de conserver le pouvoir – certes limité – acquis dans la gestion de ces caisses aux côtés du patronat. Pour la droite, la priorité est de maintenir le niveau des rentes AVS aussi bas que possible, bien inférieur aux salaires, pour des raisons autant idéologiques (une assurance publique doit être insuffisante) qu'économiques (il faut limiter le montant des cotisations).

Après le vote de 1972, il faudra cependant attendre une dizaine d'années pour que la loi d'application, la LPP, entre en vigueur le 1er janvier 1985. La droite parlementaire rejette le projet du Conseil fédéral (qui correspondait aux promesses faites pendant la campagne) et récrit complètement la loi, sous la dictée des différents lobbys intéressés par ce nouveau marché qui s'ouvre. Cette LPP imposée par le patronat rend l'affiliation obligatoire à partir d'un certain revenu, et permet d'assurer un nombre sensiblement plus important de salarié-e-s tout en imposant un cadre législatif aussi minimal que possible aux caisses. Entretemps, l'initiative du PdT aura eu un effet important : la première hausse significative des rentes AVS, ainsi que le doublement des cotisations, en 1975, puis leur indexation au coût de la vie.

Le système voté au début des années 1970, à la fin d'une période de haute conjoncture et de croissance élevée et régulière, a ensuite été mis en place dans une situation beaucoup moins favorable au début des années 1980. Il singularise la Suisse par la part extrêmement élevée représentée par la retraite par capitalisation, par le nombre de caisses de pension, et par la fortune totale qu'elles ont amassée (plus de 150% du PIB).

Acharnement idéologique

On remarquera enfin que le 2^e pilier ne sera en rythme de croisière qu'en 2025 (avec

des départs à la retraite de personnes ayant cotisé durant toute leur carrière dans le cadre de la LPP). Par pure idéologie, la droite suisse a toujours refusé de reconnaître qu'un système de retraite public, universel et fonctionnant par répartition était à la fois plus robuste, plus égalitaire et moins coûteux. Elle cherche depuis le début du XX^e siècle à conjurer cette menace mortelle, faisant payer au passage son entêtement par les salarié-e-s, et sans doute par l'ensemble de la collectivité lorsqu'il s'agira de renflouer les premières caisses qui feront faillite.

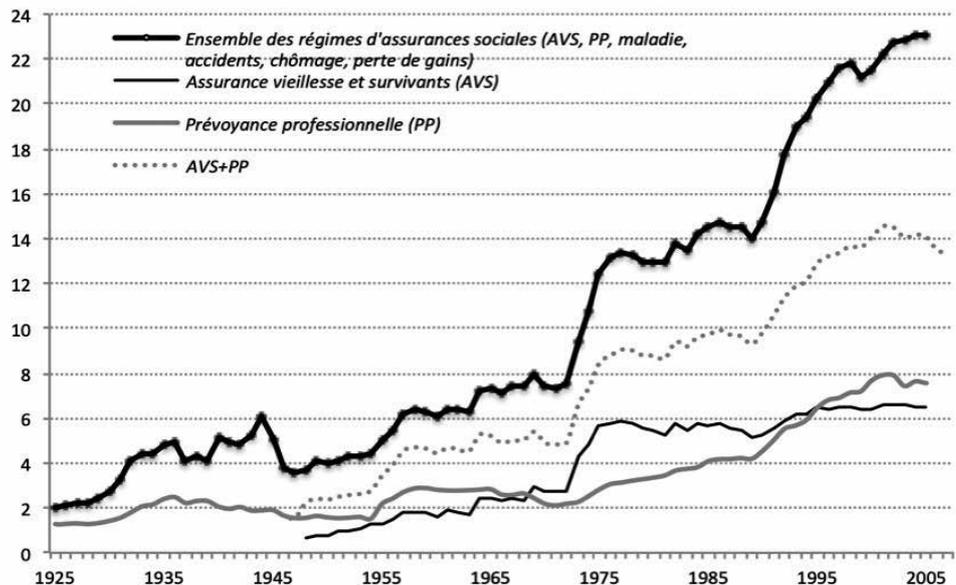
Pour faire face à ces difficultés, la droite semble avoir choisi la fuite en avant. Ainsi, après avoir instauré une AVS minimale, puis avoir tout fait pour dégrader le niveau des rentes et leurs conditions d'accès, elle est maintenant lancée dans une opération similaire à propos de « son » 2^e pilier, dont elle voit bien qu'il prend l'eau. Le projet est maintenant d'inciter à se reporter sur un 3^e pilier totalement dérégulé et bien plus lucratif pour les caisses.

Antoine Chollet

Nos caisses de pensions en quelques chiffres

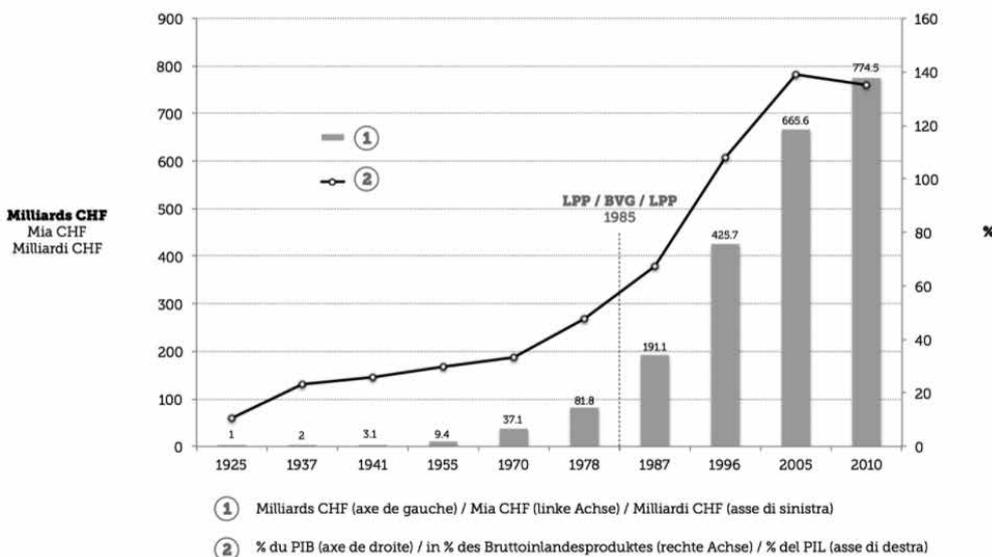
DOSSIER Planifiée dès les années 1920 et créée en 1948, l'AVS a subi de nombreuses réformes qui ont modelé notre système dit « des trois piliers ». Depuis la dernière augmentation des cotisations AVS en 1975 lors de sa 8e révision, alors même que le nombre de retraités a doublé, la part du PIB qui est consacrée au 1er pilier a stagné, alors que l'entrée en vigueur de la LPP en 1985 a initié une forte augmentation des dépenses du 2^e pilier, qui dépassent désormais celles consacrées à l'AVS.

Dépenses des différents régimes d'assurances sociales en % du PIB



Source : www.histoiredelasecuritesociale.ch et Dominique Dirlwanger.

Réserve des caisses de pension en milliards de CHF et % du PIB

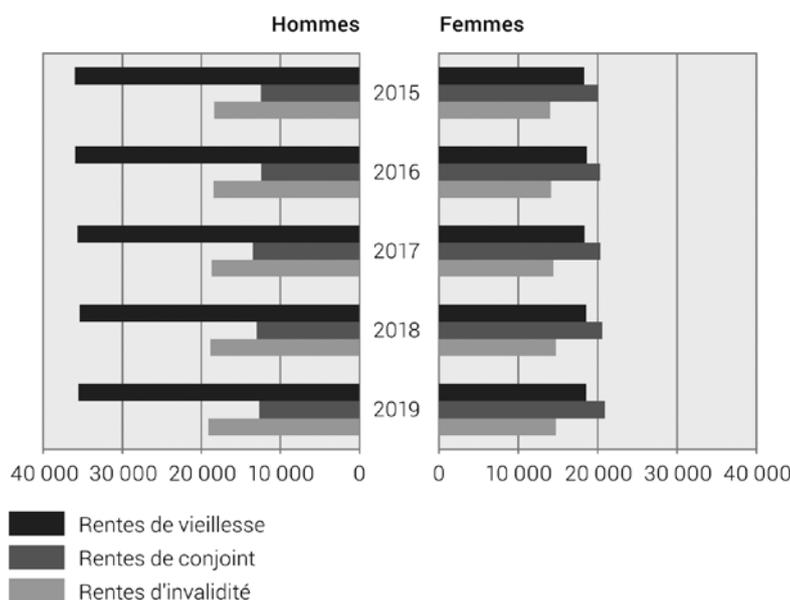


Source : www.histoiredelasecuritesociale.ch

En conséquence, les sommes colossales englouties dans la retraite par capitalisation ont considérablement augmenté depuis l'introduction de régime LPP obligatoire. Cela signifie qu'en moins de quarante ans, les réserves des caisses de pension ont quadruplé. On estime qu'actuellement la fortune de l'ensemble des caisses de prévoyance professionnelle du 2^e pilier atteint plus de 1'000 milliards de francs, ce qui représente près de 150% du PIB annuel de la Suisse.

Rentes annuelles moyennes par sexe en CHF

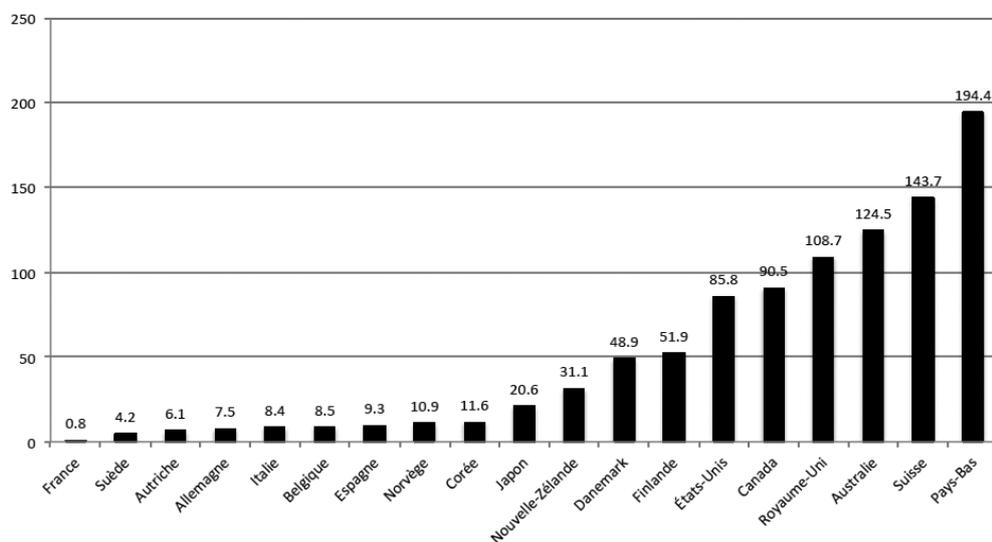
La différence des rentes perçues entre assuré-e-s femmes et hommes témoigne encore aujourd’hui d’une inégalité d’accès très forte dans le domaine du 2^e pilier, avec un capital très majoritairement reversé aux hommes. Il faut ajouter que l’AVS avantage au contraire légèrement les femmes.



Source : OFS, statistiques des caisses de pension, 2019.

On constate le poids énorme acquis par les fonds de pension dans l’économie suisse. La Suisse est, après les Pays-Bas, le pays du monde dont les actifs détenus par ces fonds représentent la valeur la plus élevée, en proportion du PIB. En valeur absolue, elle se situe en septième place, presque à égalité avec le Japon, un pays presque 15 fois plus peuplé et la quatrième économie mondiale, et très loin devant l’Allemagne, la France, la Corée ou l’Italie. Ces valeurs doivent également être comparées au taux de remplacement des retraites (le rapport entre le dernier salaire et la première rente). Celui-ci est médiocre pour les pays dont les actifs des fonds de pension sont les plus élevés, à l’exception des Pays-Bas, dont le résultat se situe entre la France et l’Espagne. On peut donc en conclure que la taille gigantesque de ces actifs ne sert pas à assurer de meilleures, ni même de bonnes retraites, et que le système de financement des pensions par capitalisation n’a donc aucune efficacité économique.

Actifs des fonds de pension en % du PIB



Source : OCDE, statistiques sur les pensions, 2019.

Face au camp bourgeois, la pression doit être maintenue

DOSSIER Le système de prévoyance vieillesse s'est construit en Suisse au fil de plusieurs décennies et s'articule autour de trois piliers. Alors que l'AVS (le premier pilier) — qui devrait couvrir les besoins vitaux — fonctionne avec un système de financement par répartition (dont les cotisations des personnes actives financent les rentes), le deuxième pilier est financé par capitalisation des cotisations durant la vie professionnelle dès l'âge de 25 ans. Rendu obligatoire depuis 1985 et fonctionnant avec une multitude de caisses de pension, il devrait permettre de maintenir le précédent niveau de vie. Finalement, il existe également le 3^e pilier, qui est un pilier facultatif permettant de couvrir les besoins individuels particuliers.

Un bon compromis

Les deux premiers piliers sont en cours de révision; la révision de la prévoyance professionnelle (le deuxième pilier donc) est issue d'un compromis entre les organisations faitières nationales du patronat et des syndicats. Un compromis qui permet de maintenir les rentes actuelles grâce à l'introduction d'un supplément de rente qui devrait être financé sur une base solidaire. Un supplément qui améliorera également les rentes des personnes à faibles revenus ou travaillant à temps partiel, dont une majorité de femmes.

C'est en quelque sorte un mini système AVS qui serait introduit. À ceci s'ajoute la réduction de moitié de la déduction de coordination (le montant déduit du salaire sur lequel aucune cotisation n'est perçue), le salaire assuré sera ainsi augmenté. Là aussi, une revendication exprimée depuis longtemps est enfin prise en compte; celle-ci aura un impact positif pour les salarié·e·s ayant un faible revenu ou travaillant à temps partiel, soit essentiellement des femmes. Toutefois, une réduction de moitié de la déduction de coordination est le maximum acceptable. La réduire davantage ferait que les bas revenus cotiseraient de manière disproportionnée par rapport au supplément de rente obtenu. Finalement, l'autre élément important de la réforme qui permet d'accepter une baisse du taux de conversion 6,8% à 6% — taux de conversion qui détermine le montant de la rente — est le lissage. En effet, il est prévu qu'à partir de 45 ans, les cotisations LPP n'augmenteront plus. C'est souvent en raison de ces cotisations plus élevées que les possibilités de carrière des salarié·e·s plus âgé·e·s sont limitées, voire tout simplement stoppées.

Attaques du bloc bourgeois

Le compromis est actuellement discuté dans les

chambres fédérales et tout comme sur l'AVS, la majorité du Parlement est prête une fois de plus à faire fi du besoin d'augmenter les rentes des bas revenus. Alors que le coût de la vie ne cesse d'augmenter (primes caisse maladie ou logement par exemple), les rentes AVS stagnent et celles du deuxième pilier sont en diminution depuis plusieurs années. Une situation qui a pour conséquence l'augmentation de la précarité chez les plus de 65 ans. Alors qu'il est plus que nécessaire d'augmenter les rentes, la droite bourgeoise a profité des débats au Parlement pour s'attaquer frontalement aux retraites (augmentation de l'âge de la retraite des femmes, démantèlement du compromis LPP).

Un combat à continuer

Il est inique que les rentes continuent à diminuer dans un pays riche comme la Suisse. C'est pourquoi il est nécessaire soutenir le référendum qui sera lancé contre AVS21, réforme qui augmente l'âge de la retraite des femmes! Parce que travailler plus et gagner moins à la retraite n'est pas acceptable!

Il faut aussi soutenir l'initiative 13^e rente, qui est une proposition concrète pour renforcer le 1^{er} pilier en versant à l'instar du 13^e salaire une rente mensuelle de l'AVS supplémentaire à ces bénéficiaires. De quoi améliorer réellement le sort des trop nombreuses-eux retraité·e·s pauvres de notre pays.

Bien sûr, de nouvelles propositions de financement des retraites doivent aussi être étudiées. Utiliser les bénéfices de la BNS en est une. Toutefois, à terme, c'est la question de la refonte totale du système de prévoyance qui se pose, car il n'est pas tenable que la situation financière des retraité·e·s dépende des marchés financiers.

*Martine Docourt
Députée socialiste neuchâtoise et co-présidente des Femmes* socialistes suisses*



S'attaquer au cœur des inégalités

DOSSIER La difficulté majeure d'une politique féministe en matière de retraite est le fait que la situation économique et professionnelle des femmes est aujourd'hui tellement asymétrique par rapport à celle des hommes que l'atteinte de l'égalité requiert des mesures correctives massives prenant en compte le travail domestique et parental non rémunéré, mais aussi les discriminations sexistes affectant l'emploi rémunéré. Ces mesures correctrices peuvent cependant paraître renforcer la situation en soutenant des structures familiales patriarcales et doivent donc être accompagnées d'autres politiques corrigeant le problème de fond : les femmes sont moins employées et gagnent moins d'argent en Suisse. Rentes de veuves, division du deuxième pilier lors d'un divorce, rente de couple, etc. ne sont que des pansements sur cette situation beaucoup plus grave.

2^e pilier discriminatoire

L'une des solutions les plus faciles à mettre en place serait déjà un vrai système assurantiel sans deuxième pilier, qui donne trop d'importance à la capacité de gain individuel. Or cette dernière dépend de privilèges sociaux qui désavantagent non seulement les femmes, mais également les classes sociales défavorisées et les personnes non blanches et étrangères. Un système de retraite progressiste et plus égalitaire devrait ainsi assurer une retraite minimale décente à ces groupes sociaux qui assurent un travail nécessaire, mais mal reconnu, que ce soit le travail domestique, les services de nettoyage ou de soin à la personne, ou encore le personnel des services et de vente, essentiellement féminin, comme nous le rappelle chaque jour la pandémie.

Droit à la retraite

Il s'agit ainsi de repenser complètement le système des retraites en le découplant du niveau salarial. Pensons la retraite comme un droit que l'on acquiert après les services ren-

dus à la communauté, quels qu'ils soient, rémunérés ou non, et que l'on continue par ailleurs de rendre après sa retraite. Que l'on pense aux grands-parents qui s'occupent de la garde de leurs petits-enfants ou des retraité-e-s qui pourvoient aux soins et au soutien de leurs proches, à celles et ceux qui s'engagent en politique, dans des associations ou autres actions communautaires, la contribution sociale ne s'arrête pas avec l'octroi de la rente AVS, bien au contraire.

Droit individuel

Un autre concept qui doit être déboullonné de nos législations est la notion de ménage (notamment fiscal). L'idée d'une unité familiale qui constituerait un interlocuteur unique dans les rapports entre institutions publiques et administré-e-s masque la réalité des rapports sociaux de sexe et de l'exploitation des femmes dans le cadre domestique, à la faveur des hommes. Sans corriger automatiquement la situation, une individualisation des rapports avec l'État visibiliserait plus précisément les inégalités et contribuerait à la prise de conscience des institutions comme des individus concernés.

Lutte contre les inégalités

Enfin, pour améliorer le système de retraite, il est évidemment nécessaire de s'attaquer frontalement aux discriminations sexistes qui créent des inégalités économiques, que ce soit au niveau de la formation, de l'embauche, ou sur les lieux de travail. Dans la formation, cela veut dire former les enseignant-e-s à des pratiques égalitaires à tous les niveaux (du cycle initial à l'université), revoir le contenu des matériaux d'enseignement, soutenir une orientation professionnelle non sexiste, encourager spécifiquement les femmes dans les filières où elles sont sous-représentées. À l'embauche, il faut développer les compétences d'évaluation et les procédures non discriminatoires, et le cas échéant, développer des procédures de plaintes pour discrimination plus efficaces qu'actuellement. Et sur les lieux de travail, il faut que les syndicats intègrent cet objectif et surveillent plus étroitement les inégalités dans la rémunération du personnel et les modalités de promotion notamment, mais aussi défendent des conditions de travail qui permettent à chaque personne de faire sa part de travail domestique et citoyen.

Stéphanie Pache



« Il est évident qu'au moment de sa retraite, on se retrouve en difficulté »

Afin de visibiliser les problèmes que le système de prévoyance professionnelle suisse pose spécifiquement aux personnes migrantes, Pages de gauche s'est entretenu avec Antonella Ferrari, responsable de l'association Mobilità Diritti e Cittadinanze.

DOSSIER *Peux-tu nous décrire l'association pour laquelle tu travailles ?*

Mobilità Diritti e Cittadinanze (mobilité, droits et citoyennetés en français) est une association à but non lucratif de droit suisse disposant de bureaux à Neuchâtel, Lausanne et Genève. L'association est liée par l'entremise d'une convention à l'*Inca Cgil*. L'*Inca* (Institut national confédéral d'assistance), fondée après la Seconde Guerre mondiale par le grand syndicat de gauche italien *Cgil*, a comme but de défendre les droits des citoyen-ne-s italien-ne-s dans le monde, par l'information, le soutien et l'assistance dans plusieurs domaines. L'une des principales tâches de l'association est de conseiller les personnes et les familles italiennes en Suisse sur toutes les questions relatives aux assurances sociales.

Quels sont les principaux problèmes que pose le deuxième pilier aux personnes migrantes ?

Le problème le plus important que les personnes issues de la migration rencontrent avec le deuxième pilier est lié aux faibles montants de leurs rentes. Lorsque l'on n'a pas travaillé toute sa carrière en Suisse et que son salaire n'est pas très élevé en raison du fait que les personnes étrangères occupent les emplois les plus précaires, il est évident qu'au moment de sa retraite, on se retrouve en difficulté. Le problème s'accroît pour les femmes migrantes pour lesquelles aux bas salaires s'ajoute aussi souvent un temps de travail partiel. Nombre de ces dernières ne cotisent même

pas à la LPP, leur rémunération ne dépassant pas la déduction de coordination du salaire.

Quelles pistes de solution préconisez-vous ?

Réduire la déduction de coordination me paraît être une idée intéressante. Personnellement, j'irais encore plus loin que le compromis récemment négocié entre le patronat et les syndicats suisses inclus dans la proposition de révision de la LPP (qui réduit de moitié la déduction de coordination) et serais favorable à ce que l'on cotise dès le premier franc du salaire. C'est d'ailleurs le modèle que certaines sociétés, entreprises ou associations, notamment celle pour laquelle je travaille, ont choisi à titre volontaire pour leurs employé-e-s.

Quelles sont les conséquences des faibles rentes LPP que touchent les personnes migrantes ?

Beaucoup de retraité-e-s issu-e-s de la migration se retrouvent en grande difficulté financière à cause de faibles montants de leurs rentes LPP mais aussi AVS. L'accès aux prestations complémentaires et aux subsides à l'assurance-maladie leur est par ailleurs compliqué par le fait que beaucoup possèdent des biens – surtout des maisons familiales la plupart du temps héritées – dans leur pays d'origine. En outre, la valeur de ces biens, qui ne génèrent aucun revenu, concourt à la définition de leur taux d'imposition augmentant ainsi leur imposition. Ces éléments ont poussé de très nombreuses personnes étrangères, en particulier portugaises, à quitter, faute de moyens, la Suisse.

Quelles difficultés rencontrent les personnes migrantes au moment de toucher leurs prestations LPP ?

Pour les ressortissant-e-s de l'EU/AELE, où celles et ceux de pays ayant signé une convention de sécurité sociale avec la Suisse, des contraintes restreignent le retrait total avant l'âge de la retraite des avoirs de vieillesse sous la forme de capital et peuvent empêcher la réalisation de projets dans un nouveau pays de vie. Ces mêmes conventions permettent en revanche aux résident-e-s de ces mêmes pays de récupérer l'impôt automatiquement retenu à la source dans le cas de paiement du capital de deuxième pilier à l'étranger. Ne pas savoir que l'on peut effectuer une démarche de remboursement (ou alors habiter dans un État sans convention de sécurité sociale avec la Suisse), peut conduire à ce que d'importants montants nous filent entre les doigts. C'est pour cela que notre association essaie d'informer le plus possible sur cette possibilité ainsi que sur d'autres thèmes comme l'existence de comptes AVS ou de deuxième pilier oubliés depuis longtemps en Suisse. Il s'agit de gros montants attendant d'être réclamés par des personnes qui en ont le droit.

Propos recueillis par Joakim Martins

Le 2^e pilier à l'épreuve du genre

DOSSIER En Suisse, le système d'assurances sociales a été construit par des hommes pour des hommes, à une époque où les femmes n'avaient même pas le droit de vote et n'étaient pas représentées au Parlement. Ainsi, le 2^e pilier a été élaboré à partir d'un modèle d'emploi masculin, soit une carrière à plein temps pendant toute la vie, et d'un droit matrimonial qui assignait la femme au travail domestique. Si, au fil du temps, certaines caisses de pensions ont apporté quelques correctifs — notamment en abaissant le seuil d'entrée et/ou le montant de coordination — ceux-ci sont bien insuffisants pour gommer les disparités de genre. L'écart entre les rentes des hommes et des femmes reste abyssal.

37% de rentes en moins

En 2016, l'Office fédéral des assurances sociales et le Bureau fédéral de l'égalité ont publié une étude sur les rentes vieillesse. Cette analyse, la première en la matière, a conclu à une différence de rentes de 37% entre les hommes et les femmes. L'écart n'est que de 2,7% dans l'AVS, alors qu'il explose à 63% dans le 2^e pilier et se situe à 54% dans le 3^e pilier. Les disparités ne s'arrêtent pas là : si l'ensemble des retraité·e·s touchent une rente AVS, seule la moitié des retraitées bénéficient d'une rente du 2^e pilier et à peine 14% du 3^e. 80% des hommes bénéficient d'un 2^e pilier et 25% d'un 3^e.

Outre les inégalités au niveau des rentes, cette étude montre que le système des trois piliers est un leurre, en particulier pour les femmes. Si on prend en compte le nombre de bénéficiaires et le montant des rentes, la majorité des retraité·e·s ont comme seule ou principale source de revenu l'AVS. Le 2^e pilier est exclu et inégalitaire : il n'assure que les personnes qui ont eu une activité lucrative et un bon niveau salarial. Quant au 3^e pilier il est réservé à un petit nombre et n'assure qu'une petite partie des revenus à la retraite.

Répartition inégale du travail domestique

Les disparités de genre dans le 2^e pilier s'expliquent en grande partie par une répartition traditionnelle des rôles entre les sexes. Le modèle traditionnel de famille a été ancré dans le droit matrimonial jusqu'à sa révision en 1988 : l'homme y était défini comme le « chef de l'union conjugale », qui pourvoit à l'entretien du ménage, la femme comme la responsable du travail domestique. Aujourd'hui, toute l'organisation sociale reste emprisonnée dans ce modèle patriarcal.

Selon l'OFS, en 2020, les femmes et les hommes ont accompli le même nombre d'heures de travail, soit 46 heures par semaine, mais les deux tiers du travail des femmes ne sont pas rémunérés puisqu'il s'agit de travail domestique, éducatif et de soins. Contrairement à l'AVS, le 2^e pilier ne prend aucunement en compte ce travail gratuit. Plutôt que de changer le système, on enjoint aux femmes d'augmenter leur taux d'activité lucrative. Or, cumuler deux emplois d'une durée hebdomadaire de 42 à 45 heures par semaine avec le travail domestique et familial

s'apparente à une mission impossible. Ainsi, dans la vie réelle, huit mères sur dix occupent un emploi à temps partiel contre à peine un père sur dix.

Inégalités des parcours professionnels

Au-delà de cette répartition inégale des rôles au sein de la famille, le monde professionnel reste en soi discriminatoire. Le plein temps, les bons salaires, les postes à responsabilités demeurent l'apanage des hommes : 40% des femmes sans enfants travaillent à temps partiel contre 13% des hommes ; 17% des femmes sont au chômage ou en sous-emploi contre 9% des hommes ; l'écart salarial est de 19% à temps de travail équivalent. L'accumulation de toutes ces discriminations pendant la vie active se retrouve dans les niveaux de rentes des femmes, tout particulièrement dans le 2^e pilier. C'est pourquoi il faut changer de système et construire une prévoyance vieillesse qui soit solidaire, féministe et durable.

Michela Bovolenta
Secrétaire centrale SSP et militante de la Grève féministe



Primautés et plans différents des caisses publiques

DOSSIER Traditionnellement en Suisse romande, les caisses publiques étaient organisées selon la primauté des prestations. Cela veut dire que, selon le règlement de la caisse, la rente est définie en pour cent du salaire assuré. Depuis la réforme « structurelle » de la LPP il y a dix ans, pour une caisse de droit public, le canton ou la commune définit par la loi soit la prestation, soit le financement d'une caisse, mais seulement l'un ou l'autre. En règle générale pour les caisses en primauté des prestations, la collectivité publique a choisi de définir le financement et laisse donc à l'organe suprême de la caisse le soin de définir la prestation. Mais cet organe (composé à moitié par des représentant·e·s des assuré·e·s) n'a plus vraiment le choix. Si l'espérance de vie augmente (heureusement) et dans le cas où le financement ne suffirait plus pour financer l'ancien niveau de rente (malheureusement), la caisse est obligée de baisser les prestations, par exemple en augmentant l'âge de la retraite (« l'âge pivot ») ou en baissant le taux de rente. Si l'on essaie de maintenir les prestations, il faut alors adapter le financement, ce qui n'est plus dans la compétence de l'organe suprême mais dans celle du parlement.

La primauté des cotisations avec objectif de prestation

En Suisse alémanique, depuis longtemps, presque toutes les caisses publiques sont passées à la primauté des cotisations (certaines caisses romandes sont en train de suivre l'exemple). Cela signifie que la rente dépend du capital accumulé de l'individu multiplié par le taux de conversion. Cependant, même si l'on a choisi la primauté des cotisations, on peut ancrer un objectif de prestation. Ainsi, dans l'acte de fondation de plusieurs caisses publiques, nous avons réussi à introduire un tel objectif, par exemple dans la plus grande caisse de Suisse, celle du canton de Zurich (BVK). Dans l'acte de fondation, la caisse est obligée de construire un plan de capitalisation qui permet de financer une rente qui correspond à 60% du salaire assuré. Dans le cas où l'espérance de vie augmente et le taux de conversion est abaissé, l'acte de fondation oblige la caisse à augmenter les cotisations, et donc à adapter le financement — et l'employeur doit suivre.

Le choix de la primauté n'est pas décisif

L'essentiel ne consiste donc pas dans le choix de la primauté, mais dans le fait de savoir si le

règlement de la caisse assigne un objectif correct de rente. En tant que Syndicat des services publics, nous nous battons pour ancrer — et réaliser dans la pratique — un objectif adéquat de prestation. Cet objectif de prestation n'est d'ailleurs pas une exclusivité des caisses publiques. On trouve aussi parmi les caisses privées bon nombre d'institutions qui ont un objectif de prestation.

Multiplication des plans de retraite

Un des problèmes qui nous tracassent se trouve dans l'éparpillement des plans de retraite. Ces dernières années, plusieurs caisses ont commencé à offrir plusieurs plans de retraite à la place d'un seul. La plupart du temps, le plan principal est resté plus ou moins le même, souvent un plan avec un objectif de prestation de 60% du salaire assuré. Mais sur demande de certains anciens employeurs, ou bien lorsque de nouveaux employeurs se sont affiliés à une caisse, les caisses ont créé des plans « moins chers », avec un objectif de prestation plus bas, voire inexistant.

Ce problème s'accroît lorsque les collectivités publiques privatisent certains secteurs. Tant que l'hôpital était partie intégrante de l'administration cantonale, l'infirmière était assurée au même niveau que le fonctionnaire du département de la santé publique du même canton. Après l'externalisation de l'hôpital, son personnel risque de se retrouver avec un plan de retraite inférieur. Une nouvelle discrimination des professions féminines s'annonce donc — expérience vécue dans plusieurs cantons et communes. Il est donc essentiel de demander à la fois de rester à un seul plan de retraite, et, là où il y a déjà l'option de différents plans, d'obtenir un droit de veto pour tout changement de plan.



Stefan Giger
Secrétaire général du SSP

Neuchâtel : une décision ubuesque

DOSSIER Le Conseil d'État neuchâtelois présente cet automne au Grand Conseil une réforme complètement absurde de sa caisse de pension publique, Prévoyance.ne. Prenant prétexte des bons rendements de la caisse ces dernières années qui, comme dans le canton de Vaud, excèdent des prévisions sans doute exagérément pessimistes, le gouvernement propose de baisser les cotisations LPP des salarié-e-s du canton affilié-e-s à la caisse de 3 points (de 27,5% à 24,5%).

S'appuyant sur la fallace consistant à présenter une telle baisse des cotisations comme une hausse de salaire, puisque le salaire net effectivement versé sera en effet plus élevé, le tour de passe-passe du Conseil d'État

visé à camoufler ce qui est en réalité, évidemment, une baisse de salaire (et une économie pour l'État). Les cotisations font partie du salaire, car elles constituent ce que l'on nomme le salaire différé. Ce stratagème est parvenu à enfumer plusieurs organisations de salarié-e-s, puisqu'à ce jour seul le SSP s'y oppose.

De plus, puisque Prévoyance.ne est passée en primauté de cotisations en 2019, une baisse des cotisations des salarié-e-s affilié-e-s à la caisse entraînera automatiquement une baisse des rentes à l'âge terme.

Plus généralement, la réflexion menée par le conseil d'administration de la caisse et le Conseil d'État est symptomatique du refus entêté d'ima-

giner une amélioration des conditions de la retraite. Dans l'AVS comme dans le 2^e pilier, il semble que la seule politique possible soit désormais celle de la dégradation des rentes, ou, au mieux, de son atténuation.

Le système de financement des retraites du 2^e pilier est extrêmement fragile et peu robuste, empêchant toute prévision sérieuse à long terme. Dans ces conditions, il faut s'opposer à toute dégradation des retraites, qu'elle se fasse à la sauce vaudoise (attaque contre les conditions de départ à la retraite) ou à la sauce neuchâteloise (baisse du financement), dont le goût risque d'être le même en définitive.

Antoine Chollet

Vaud : une nouvelle mobilisation se prépare

DOSSIER Dans le canton de Vaud, les salarié-e-s affilié-e-s à la Caisse de pensions de l'État de Vaud (CPEV) se préparent, une fois encore, à combattre des baisses de prestations. En effet, tous les cinq ans, le plan de financement d'une caisse publique

doit être réexaminé. Le nouveau plan vaudois devra entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2023. Il vise à permettre de respecter le degré de couverture de 80%, imposé par la loi fédérale aux caisses publiques, d'ici 2052, avec des étapes intermédiaires.

Après le rejet du plan 2017, grâce à une mobilisation exemplaire de la fonction publique qui avait conduit au maintien du précédent plan — lequel avait déjà imposé une baisse des prestations — le Conseil d'administration de la CPEV va devoir soumettre un nouveau plan à l'As-SO (l'organe de surveillance des caisses de Suisse romande). Depuis la grève de 2018, la situation de la caisse n'a pas changé significativement ; le degré de couverture de la CPEV se situe largement au-dessus des étapes imposées (il était à 72,4% fin 2019 alors que le plan demandait 60% en 2020). À l'exception de l'année 2018, les rendements de la caisse ont été bons à excellents depuis de nombreuses années. Des chiffres qui ne vont donc décidément toujours pas dans le sens des prédictions des

expert-e-s qui dessinent un avenir noir à nos retraites d'ici 2052...

Remarquons au passage la frivolité de ces « constats », pourtant ressassés inlassablement, qui tiennent donc plus de l'art divinatoire. Ceci nous amène à rappeler que les décisions liées aux prestations du 2^e pilier sont d'abord des décisions politiques traduisant une volonté claire — et pas nouvelle — de s'attaquer aux conditions de travail et de vie des salarié-e-s, ici à celles et ceux qui s'engagent quotidiennement auprès de la population pour garantir à chacun-e le droit d'être informé-e, formé-e, soigné-e, protégé-e... Rappelons aussi que la responsabilité d'assurer le maintien des prestations revient d'abord à l'employeur.

Les salarié-e-s de l'État de Vaud préparent désormais la mobilisation, seul moyen de protéger leurs retraites face à un Conseil d'administration qui semble avoir d'autres priorités.

Cora Antonioli
Vice-présidente nationale
du SSP



Qu'importent les conséquences sociales ou écologiques

Si le présent dossier a présenté les inégalités (principalement de genre et de classe) que tend à maintenir, voire à renforcer le fonctionnement du système de prévoyance professionnelle suisse, il ne faut pas pour autant passer outre l'une des principales tares du fonctionnement des caisses de pension: les conséquences négatives de leurs investissements.

DOSSIER Les principes mêmes de la loi sur la prévoyance professionnelle (LPP) ordonnent qu'un énorme stock de capital soit accumulé par l'intermédiaire de cotisations sur le travail et que les rendements dégagés par le placement de ce premier financent les retraites des précédentes cotisantes. Les investissements réalisés par des fonds de pension se doivent par conséquent impérativement d'être suffisamment rentables pour financer les rentes des retraités; et ce qu'importent les fâcheuses conséquences sociales ou écologiques qu'ils peuvent avoir.

Des caisses de pension fossiles

Les caisses de pension financent massivement des secteurs produisant d'énormes quantités de dioxyde de carbone

(le fameux CO₂), lui-même en grande partie à l'origine du réchauffement climatique. Selon une étude commandée par l'Office fédéral de l'environnement, les placements des fonds de pension suisses génèrent, à l'étranger, l'émission de plus de 25 millions de tonnes de CO₂! À titre de comparaison, toute la Suisse rejetait en 2019 environ 46 millions de tonnes de ce gaz à puissant effet de serre. Les caisses de pension suisses polluent donc autant que la moitié du pays... Aucune politique climatique ne peut par conséquent être digne de ce nom sans complètement repenser les décisions de placement des fonds LPP. La gauche avait, sans succès, tenté de traiter la question à travers la désormais défunte loi sur le CO₂. En parallèle de réduire ses émissions de gaz CO₂ liées aux transports, au chauffage ou à l'alimentation, la Suisse doit aussi urgemment cesser d'investir dans des secteurs hautement polluants.

Des investissements très peu éthiques

En plus de participer activement au réchauffement climatique, les fonds de pension suisses financent de très nombreuses activités difficilement compatibles avec le respect des droits humains. La gauche helvétique s'en est par exemple récemment prise, par le biais d'une initiative populaire, aux investissements effectués par des caisses LPP (mais également la BNS) dans le commerce de guerre. En novembre 2020 (voir *Pages de gauche* 177), le peuple et les cantons ont refusé un texte du Groupe pour une Suisse sans

armée (GSsA) visant à interdire le financement par des caisses de pension de producteurs d'avions de combat, de fusils d'assaut ou encore d'arme nucléaire. Pour rappel, plus de 16 milliards, soit tout de même le budget du canton de Zurich, sont placés chaque année par des fonds de pension suisses dans l'industrie de l'armement. Il peut également être reproché aux institutions issues de la LPP d'autres investissements particulièrement peu sociaux ou éthiques sur des denrées alimentaires – ce qui a tendance à provoquer des famines – ou encore dans l'immobilier – ce qui fait exploser les loyers.

Quelques pistes de solution

Bien que de nombreuses conséquences négatives des placements financiers des fonds de pension soient consubstantielles au principe même de la retraite par capitalisation qui les organise, il est tout de même envisageable – en attendant une fusion des premier et deuxième piliers – d'imaginer de potentiels progrès dans leur fonctionnement. Afin d'écartier les décisions de placement les plus antisociales et polluantes, il est impératif que la gestion des caisses de pension soit plus transparente et démocratique. À court terme, il est également envisageable d'utiliser les gigantesques capitaux sous gestion des fonds LPP pour financer une nécessaire transition écologique et sociale.

Joakim Martins



Pour des retraites populaires : défendre la solidarité

Quelle stratégie la gauche doit-elle adopter à propos des caisses de pensions ? À court terme, elle doit combattre les projets de la droite en défendant des rentes décentes, le maintien du taux de conversion actuel, la possibilité de prendre une retraite anticipée, des revalorisations pour les femmes, etc. Cependant, à plus long terme, l'affaiblissement de la retraite par capitalisation et son remplacement progressif par un système de répartition est la seule alternative crédible.

DOSSIER Concrètement, cela signifie qu'il faut au minimum défendre le maintien des conditions actuelles du 2^e pilier, et chercher à les améliorer là où c'est possible. Cela concerne la réforme de la LPP elle-même, mais aussi des combats cantonaux sur les caisses publiques. Nous l'avons vu dans le cas de Neuchâtel et de Vaud (voir p. 17), où les syndicats s'opposent aux dégradations des caisses de pension de la fonction publique alors que les partis de gauche les soutiennent.

L'exemple valaisan le montre également, puisque la réforme de 2018 de la CPVAL (Caisse de pension des employés de l'État du Valais) a prévu une injection de 1,6 milliard de francs sur vingt ans, couplée à une hausse de l'âge de la retraite des personnes affiliées. Dans ce cas, on constate que le « compromis » censé garantir l'avenir de la caisse n'est qu'un succès de façade, pénalisant en réalité les salarié·e·s.

En ville de Fribourg enfin, en 2019, le Parti socialiste décide de soutenir la révision de la caisse de pension des employé·e·s de la ville, avec les dégradations qu'elle implique. La décision choque bien sûr, le reste de la gauche s'indigne, et le personnel concerné parle d'un sentiment de trahison.

Au niveau fédéral, les compromis sont tout aussi délicats. Qu'il s'agisse de Prévoyance Vieillesse 2020 (PV 2020), qui visait à réformer simultanément l'AVS et la LPP, refusée par référendum, ou du dernier accord entre l'USS et l'Union patronale suisse, on

peine parfois à distinguer entre la défense des retraites des salarié·e·s et celle d'un système de capitalisation que la gauche critique depuis les années 1970.

Une position nécessairement ambivalente

La stratégie des forces de gauche doit ainsi être double. D'une part, elle porte un combat quotidien afin d'assurer le maintien de rentes qui permettent de conserver un niveau de vie équivalent après le départ à la retraite. D'autre part, elle doit travailler à l'extension du principe de répartition dans le financement des retraites.

Ce second objectif ne signifie pas nécessairement demander, dans une posture un peu

vaine, la fusion pure et simple des deux premiers piliers, mais peut se concentrer sur la transformation progressive de la LPP. Une part de répartition permet déjà de financer une partie des rentes versées par les caisses de pension, en particulier dans la fonction publique. C'est cette logique, la seule à même de pérenniser les retraites en Suisse, qui doit être étendue. En d'autres termes, il faut viser la lente euthanasie du principe de capitalisation qui, comme tout le monde le sait et le voit, est incapable de financer des retraites, et en particulier lorsque les rendements de la fortune stagnent, sans même parler du retour d'une inflation même modérée qui vide d'une bonne partie de sa substance un capital retraite.

C'est dans cet objectif double que réside un véritable projet de gauche, d'une part en préservant le niveau des rentes et un taux de conversion fort dans les réformes du deuxième pilier, dans le but d'autre part de fusionner le premier et le deuxième pilier afin de pérenniser dans un fonctionnement stable et durable, un niveau de vie décent.

Valentin Prélaz

Le mythe de la répartition égalitaire

Selon une jolie histoire qu'on se raconte souvent en Suisse à gauche comme à droite, la division des retenues sur salaire pour la prévoyance professionnelle entre l'employé·e et l'employeuse·eur seraient équitables, car de parts égales. Un compromis tellement juste puisque l'égalité arithmétique est assurée : 50% minimum payés par les employeuses·eurs et 50% maximum par les travailleuses·eurs. Cela n'est malheureusement vrai que techniquement et à court terme. En effet, sur le long terme, les entreprises ayant un pouvoir de négociation généralement plus élevé que celui des employé·e·s, elles peuvent ralentir les augmentations de salaire et baisser le niveau des premiers salaires pour reporter indirectement la part patronale des cotisations de prévoyance sur les employé·e·s. Le manque d'études en Suisse sur le sujet ne nous permet pas d'estimer quel est le pourcentage de la part patronale reporté effectivement sur les employé·e·s, mais une chose reste sûre : la répartition n'est pas égalitaire.

Conclusion

Le deuxième pilier est à la dérive, que faire ?

Alors que le débat politique sur la prévoyance se cristallise bien souvent sur le prétendu gouffre financier de l'AVS, c'est en réalité le 2^e pilier qui montre de plus en plus ses limites.

DOSSIER Comme nous l'avons analysé dans ce numéro, le deuxième pilier prend l'eau de partout. Ses rendements sont à la fois médiocres et hasardeux. La crise du Covid-19 n'aura que mis plus en lumière l'instabilité et l'absurdité de son mode de financement. Ses performances désastreuses ne sont cependant pas sa seule tare puisque son fonctionnement se révèle aussi profondément inégalitaire, pénalisant en premier lieu les femmes et les bas revenus. Quant aux investissements des caisses, ils s'avèrent aussi écologiquement qu'humainement catastrophiques.

Les caisses de pension, un vrai combat pour la gauche

Et pourtant, ces constats ne doivent en aucun cas occulter la nécessité de maintenir le deuxième pilier à flot. D'un point de vue de gauche d'abord, rappelons que celui-ci peut tout à fait fonctionner selon un principe de répartition comme c'est le cas dans les caisses orientées sur la primauté des prestations — bien que celles-ci se fassent toujours plus rares. D'un point de vue lucide ensuite, il constitue dans la configuration actuelle l'unique option à l'épargne privée et au troisième pilier. Ce dernier n'est

aujourd'hui rien d'autre qu'un énième outil d'optimisation fiscale au service des plus riches. Bien qu'il ne soit pas non plus un synonyme de solidarité, le 2^e pilier demeure, de par le cadre juridique qu'il impose aux caisses de pension, un rempart à la dérégulation et à l'individualisation de la prévoyance. Le laisser mourir n'aurait pour conséquence que d'accélérer la détérioration des prestations.

Tout en soutenant parallèlement des propositions de renforcement de l'AVS à l'image de l'initiative pour une 13^e rente et surtout en attendant une véritable retraite populaire — qui socialiserait les avoirs du 2^e pilier pour le fusionner avec le 1^{er} tout en faisant table rase du troisième — n'abandonnons pas le deuxième pilier.

La rédaction



Pour aller plus loin

Dominique Dirlewanger, *Les couleurs de la vieillesse, histoire culturelle des représentations de la vieillesse en Suisse et en France (1940-1990)*, Neuchâtel, Alphil, 2018 (voir Pages de gauche, n° 171).

Pierre Eichenberger, *Mainmise sur l'État social, mobilisation patronale et caisses de compensation en Suisse (1908-1960)*, Neuchâtel, Alphil, 2016.

Robert Fluder, Renate Salzgeber, «L'écart entre les rentes des femmes et des hommes», *Sécurité sociale CHSS*, n° 4, 2016, p. 38-44 [disponible en ligne]

Matthieu Leimgruber, «Syndicats et retraites en Suisse au XX^e siècle : du rêve mutualiste à la défense des assurances sociales», *Cahiers de l'AEHMO*, n° 27, 2011, p. 93-110.

Matthieu Leimgruber, «Les trois piliers de la sagesse? La métaphore ternaire de la protection vieillesse en Suisse», *Aspects de la sécurité sociale*, n° 4, 2005, p. 2-12.

«“Trois piliers” contre “retraites populaires” : un entretien avec deux militants syndicaux actifs lors de la votation sur les retraites de 1972», *Cahiers de l'AEHMO*, n° 27, 2011, p. 111-120.

Peter Streckeisen, «Suisse. Genèse et crise des trois piliers de la prévoyance vieillesse», *Chronique internationale de l'IRES*, n° 114, 2008, p. 3-12.

Culture

Claudia Andujar : trajectoire d'une photographe politique

C'est le parcours tout à fait extraordinaire d'une native de Neuchâtel, fille d'un Juif hongrois déporté à Auschwitz, qui s'installe à New York, s'initie à la peinture, avant de partir au Brésil où elle commence à faire de la photographie, notamment lors de longs séjours chez les Yanomami. Elle y fera plusieurs séjours dans les années 1970 et 1980, dont elle ramènera de nombreux clichés. Cette femme, c'est Claudia Andujar, à laquelle la Fondation Cartier à Paris a consacré une magnifique exposition l'hiver dernier. L'occasion est offerte de la visiter en Suisse, puisqu'elle va bientôt faire halte au Fotomuseum de Winterthur, après être passée à Paris, Milan et Barcelone.

Le travail de Claudia Andujar chez les Yanomami, d'abord principalement photographique, a rapidement pris un tour politique avec la lutte contre la construction de la « perimetral norte », un projet d'extension de la Transamazonienne qui devait traverser leurs territoires, lancé par la dictature brésilienne dans les

années 1970 et destinée à faciliter l'exploitation des ressources naturelles de la région.

Le travail photographique d'Andujar est divers. C'est aussi bien une présentation ethnographique (notamment des habitats et des rituels des Yanomami), la poursuite de recherches esthétiques proprement photographiques (avec des transformations des optiques et de la pellicule, l'usage de filtres, etc.) et un parti-pris politique explicite. Un regard trop rapide sur ses tirages pourrait conduire à penser qu'ils ne sont qu'une lamentation sur un monde « naturel » perdu, lieu commun des voyages en Amazonie et du mythe des dernières tribus « sauvages ». Or Claudia Andujar n'alimente pas cet exotisme de pacotille. On peut le voir par exemple dans une très impressionnante série de clichés réalisés lors d'une campagne de vaccination à laquelle elle a pris part, et lors de laquelle elle photographie les personnes inoculées une à une, soigneusement numérotées par les services sanitaires. Ici aussi, la photographie

documentaire se lie à un travail d'une très grande beauté. Elle témoigne aussi de cette posture par son propre travail, à la fois photographique et militant. Les Yanomami ne sont pas hors du monde, là où certain·e·s souhaiteraient les laisser, mais ils et elles en font pleinement partie, ce qui justifie les campagnes de défense de leurs territoires menées, notamment, auprès des Nations Unies.

Bien que les clichés exposés datent pour l'essentiel des années 1970 et 1980, cette exposition offre une résonance inquiétante avec l'actualité immédiate, puisque l'un des adversaires les plus actifs des droits des peuples indigènes au Brésil n'est autre que Jair Bolsonaro, l'actuel président du pays, qui souhaite revenir sur la détermination du territoire Yanomami et en réduire l'étendue.

Antoine Chollet

À voir : Claudia Andujar, « La lutte Yanomami », Fotomuseum Winterthur, du 23 octobre 2021 au 13 février 2022.

Livres

Sur la mer des mensonges

En 2020, l'autrice de bande dessinée Léonie Bischoff publie aux éditions Casterman son roman graphique sur la vie de la romancière américaine Anaïs Nin (1903-1977). Dessiné principalement au crayon violet et à la mine multicolore, cet album de 190 pages aux illustrations végétales est inspiré de nombreux journaux intimes de la diariste. Il dépeint avec sensualité ses années parisiennes aux côtés de sa famille maternelle, de son premier mari Hugh Parker Miller ou encore de l'essayiste Henri Miller et sa compagne June Miller avec lesquels elle entretient une relation extraconjugale qui débouche sur plusieurs projets d'autofiction.

Pionnière de la littérature érotique, Anaïs Nin se dévoile comme un personnage complexe dont la création artistique et les passions amoureuses défient les normes sociales des années 30. Au fil des chapitres, des thèmes comme le kamasutra, la bisexualité ou un polyamour précurseur sont ouvertement explorés sans tomber dans une représentation stéréotypée ou culpabilisante. Un récit maîtrisé, mais qui peut être dur à lire par moments lorsqu'il aborde des questions bien plus sombres, notamment les violences sexuelles et l'inceste paternel.

Récompensée pour cette œuvre par le prix du public du

festival d'Angoulême en 2021, Léonie Bischoff, originaire de Genève et vivant à Bruxelles, nous offre ici une biographie très bien construite avec une trame narrative solide et un dessin délicat, symbolisant toute la dualité d'Anaïs Nin dont les fantasmes (ou les mensonges) s'incarnent différemment selon les journaux intimes qu'elle écrit et qu'elle n'hésite d'ailleurs pas à dédoubler pour brouiller les pistes sur ses aventures auprès de ses proches.

Léonore Vuissoz

À lire : Léonie Bischoff, Anaïs Nin, sur la mer des mensonges, Éditions Casterman, 2020

Livres

Critiquer le populisme, c'est attaquer la démocratie

Les ouvrages consacrés au « populisme », de plus en plus nombreux depuis quelques années, sont assez systématiquement affligeants. Il faut donc accueillir avec joie le livre du journaliste américain Thomas Frank, qui se distingue de cette nullité ambiante en prenant la question à l'envers. En effet, plutôt que de chercher à définir une notion protéiforme et imprécise, il s'intéresse aux discours anti-populistes qui, aux États-Unis, ont accompagné tous les moments démocratiques depuis la fin du XIX^e siècle.

Son point de départ est le People's Party, créé en 1892 (voir *Pages de gauche* n° 153). Thomas Frank en propose l'une des premières histoires précises disponibles en français. Ne serait-ce que pour ce chapitre, le livre mériterait d'être lu.

Il a cependant d'autres mérites importants, et en parti-

culier celui d'identifier les moments populistes à des périodes de démocratisation et de mobilisations populaires qui, pour l'essentiel, appartiennent à l'histoire de la gauche nord-américaine. Faisant suite aux éruccations adressées au mouvement populiste des années 1890, Frank décrit la panique qui saisit les possédant-e-s durant le *New Deal* et leurs aboiements contre Franklin Roosevelt, comparé à Hitler, rien que ça ! Il rappelle également la dimension populiste du mouvement des droits civiques et de sa figure centrale, Martin Luther King.

Enfin, Frank pointe le pseudo-populisme de la droite lorsqu'elle prétend défendre le « petit peuple » contre « les élites ». Refaire l'histoire des discours anti-populistes aux États-Unis permet de rappeler cette vérité simple : le populisme appartient à l'histoire de la gauche démocratique,

et ses opposant-e-s se trouvent soit à droite, soit dans différents courants autoritaires. Après la confusion provoquée par l'élection de Donald Trump en 2016, cette mise au point est salutaire. Et dans la situation européenne, sa lecture permet également de dissiper quelques illusions.

Antoine Chollet

À lire : Thomas Frank, Le populisme, voilà l'ennemi ! Brève histoire de la haine du peuple et de la peur de la démocratie, des années 1890 à nos jours, Marseille, Agone, 2021.

Hommage

Gino Strada n'est plus (1948-2021)

Gino Strada est né le 21 avril 1948 à Sesto San Giovanni, un village — situé au nord de Milan — historique de la gauche ouvrière italienne. Devenu chirurgien-urgentiste, il travaille entre 1989 et 1994 pour le Comité international de la Croix-Rouge dans différents pays en guerre (Pakistan, Pérou, Afghanistan, Somalie, Éthiopie et Bosnie-Herzégovine).

Indigné par les atrocités de la guerre, il décide de fonder en 1994 avec sa conjointe Teresa Sarti et certain-e-s ami-e-s et collaboratrice-s l'organisation non gouvernementale Emergency. La première mission de cette dernière a lieu au Rwanda durant le génocide des Tutsis ; la seconde se déroulera au Cameroun. En 1998, il décide d'appor-

ter son aide en Afghanistan, pays dans lequel il restera sept ans pendant lesquels il construira plusieurs hôpitaux destinés aux victimes de guerre. Les activités d'Emergency s'articulent encore aujourd'hui autour d'actions politiques et d'interventions humanitaires (campagne en Italie pour l'interdiction de la production et de la vente des mines antipersonnel, soutien aux migrant-e-s en Italie, intervention pendant l'épidémie d'Ebola de 2014 en Sierra Leone, formations de médecins et infirmière-er dans les pays d'intervention, campagne pour la gratuité des vaccins contre le Covid-19, etc.).

Le but que Gino Strada s'était fixé — le fil rouge des actions de son organisation — était de four-

nir des soins médicaux d'excellence complètement gratuits à celles et ceux qui en ont besoin (peu importe leur position dans un conflit armé). Strada s'engage aussi à assurer la dignité de ses patient-e-s en instituant par exemple de centres de réinsertion sociale qui ont permis à des centaines de victimes de mines antipersonnel de redevenir autonomes et de retrouver un travail. Au travers de ses actions Gino Strada a gagné l'estime de milliers de personnes dans le monde, c'était une personnalité charismatique dont l'Italie avait le plus grand besoin

Tu vas nous manquer Gino.

Emma Sofia Lunghi
Actuellement en service civil
au sein de l'ONG Emergency

Le féminisme ou la mort**Françoise d'Eaubonne**Paris, Le passager clandestin, 2020
332 pages

Peu après la parution de *L'utopie ou la mort* de René Dumont (voir *Pages de gauche* n° 178), la militante féministe Françoise d'Eaubonne lui répondait avec *Le féminisme ou la mort*, dans lequel elle utilise, pour la première fois en français, le terme d'éco-féminisme. L'une des fondatrices du MLF et du FHAR (Front homosexuel d'action révolutionnaire, l'un des ancêtres des organisations de lutte en faveur des droits des LGBT), Françoise d'Eaubonne est également très tôt attentive aux questions écologiques et à la destruction de l'environnement, qu'elle attribue à ce qu'elle nomme le « système mâle ».

La focalisation sur la surpopulation porte l'empreinte de son époque, comme chez Dumont d'ailleurs, même si d'Eaubonne donne elle-même toutes les raisons pour contester cet argument, mais ce n'est pas cela qu'il faut retenir de ce livre.

Le féminisme ou la mort offre une photographie très précise des différents débats du féminisme du début des années 1970, lorsqu'il se trouvait à un stade de développement que l'on commence enfin à retrouver aujourd'hui après un reflux de plus de trois décennies. Avec un sens de la formule extrêmement aiguë et une colère froide envers la condition faite aux femmes, l'autrice aborde la plupart des thèmes qui sont encore aujourd'hui au cœur des réflexions féministes : la culture du viol, le droit à l'avortement, le mariage comme prostitution, le travail non rémunéré et invisible, etc.

On ne peut donc que se réjouir que Le passager clandestin ait décidé de rééditer ce manifeste, il faut maintenant espérer qu'on le lise ! AC

Le Cœur sur la table**Victoire Tuaille**Binge audio, 2021
10 épisodes

Dans *Le Cœur sur la table*, Victoire Tuaille propose une exploration féministe autour de la question de la rencontre entre les oppressions systémiques et nos relations amoureuses. En sortant de l'idée selon laquelle ces dernières relèvent à la fois de l'intime et du mystère, l'autrice fait de l'amour un fait social et un sujet politique. « Est-ce qu'aimer s'apprend ? Et si oui, comment ? » est le questionnement qui constitue le fil rouge de la réflexion, enrichie par un ancrage théorique, des contributions d'expertes et un travail de terrain.

À travers les épisodes, il s'agit de questionner les structures de domination qui imprègnent nos relations, et plus particulièrement les relations hétérosexuelles. Au fil de son propos, l'autrice met en lumière une « soumission hétérosexuelle ordinaire » banalisée, car justifiée au nom de l'amour et qui aboutit à de nombreuses formes de violence (exploitation domestique, violences conjugales, féminicides) et de microviolences (charge mentale, émotionnelle et sexuelle notamment).

Mais face à ce constat, doit-on pour autant renoncer à l'amour ? Pour l'autrice, il n'en est pas question. Le podcast proposé par Victoire Tuaille constitue alors non seulement un outil de déconstruction des schémas habituels, mais surtout, face à cette prise de conscience, un instrument de réinvention de nouvelles formes de relations, qui accompagne les auditeurs et auditrices sur la voie d'une « révolution romantique ». ZS

**Racisme et jeu vidéo****Mehdi Derfoufi**Paris, Éditions de la MSH, 2021
360 pages

L'industrie du jeu vidéo génère aujourd'hui beaucoup plus de revenus que celle du cinéma, mais passe largement sous le radar des études en sciences sociales. Pourtant, et c'est ce que rappelle l'ouvrage de Mehdi Derfoufi, elle est une production culturelle comme une autre, reflet de la société qui la compose. Elle n'échappe donc pas au racisme. En considérant l'industrie du jeu vidéo avant tout comme une arène sociale et en s'appuyant sur les polémiques qui l'agitent, l'auteur décrit et analyse de manière critique les représentations sociales et surtout l'impact que les œuvres vidéoludiques véhiculent.



Dans une série d'articles, l'auteur aborde des thématiques et des concepts divers comme le *GamerGate* ou le *Whitewashing*. Le livre est particulièrement abordable et accessible. Il s'accompagne d'un glossaire pour les non-initié·e·s et l'auteur s'appuie avant tout sur des références cultes.

D'une étonnante simplicité sur la forme, les analyses de Mehdi Derfoufi n'en demeurent pas moins complexes et rigoureuses sur le fond. Ainsi, ce livre n'est pas qu'une invitation à décoloniser une industrie construite autour de l'universel masculin hétérosexuel blanc. Il fait aussi la part belle aux productions osant défier l'hégémonie, combine racisme et genre et rappelle qu'il existe une pluralité de façons de recevoir une œuvre en fonction des diversités sociales et culturelles.

Il est bien possible que l'ouvrage de Mehdi Derfoufi fasse date et ses travaux sur cette thématique en appellent irrémédiablement d'autres. LT

FINI LA VIE DE CHÂTEAU



Agenda

Penser et agir pour l'émancipation en temps de catastrophes

À l'occasion du centenaire de la fondation des partis communistes, les deux intervenants nous proposent un voyage vivant, au cœur d'une période tumultueuse, engendrée par la boucherie d'une guerre mondiale et par une vague révolutionnaire sans précédent. **Julian Misch** retracera la genèse et les débuts du Parti communiste français, une organisation alors loin d'être monolithique et téléguidée depuis Moscou, réunissant des féministes, des syndicalistes révolutionnaires, des socialistes de gauche et bien d'autres courants, en tensions et en débats. **Marc Perrenoud**, lui, s'attachera à retracer la trajectoire de Jules Humbert-Droz (1891-1971), un jeune pasteur gagné aux idées socialistes, emprisonné à plusieurs reprises pour son refus de devenir soldat, bientôt l'un des fondateurs du Parti communiste suisse et figure de premier plan de l'Internationale communiste. Loin d'une célébration acritique et terne ou des silences entourant une période jugée dépassée, cette discussion vise à retrouver la richesse et la complexité d'un moment historique qui interroge, aussi, notre présent.

Julian Misch est historien, sociologue et politiste auprès de l'INRAE, auteur de plusieurs ouvrages sur les rapports entre les classes populaires et les organisations politiques de gauche. Il a publié en 2020 *Le Parti des communistes. Histoire du Parti communiste français de 1920 à nos jours* (éd. Hors d'atteinte).

Marc Perrenoud est historien, auteur de plusieurs ouvrages dont *Banquiers et diplomates suisses (1938-1946)* (éd. Antipodes, 2011). Dès 1981, il a contribué à plusieurs projets de recherches. Ses travaux portent notamment sur l'histoire du mouvement ouvrier neuchâtelois. Il a contribué aux Cahiers de l'AEHMO et a publié des articles sur Jules Humbert-Droz.

La conférence aura lieu le **jeudi 14 octobre 2021, 20 h à la Maison de quartier de sous-gare (Avenue Dapples 50) à Lausanne**. Elle est organisée par le Cercle de débats Rosa Luxemburg et soutenue par l'Association pour l'étude de l'histoire du mouvement ouvrier (AEHMO) et *Pages de gauche*.

P.P.

CH-1002 Lausanne

POSTE CH SA